

POURSUITE DE L'EXPLOITATION
ARRETE N° 2020 - 189

Description de l'Etablissement recevant du public (ERP)		Référence dossier :
Raison sociale :	GROUPE SCOLAIRE LUCIE AUBRAC - FONTCAUDE	N° E123.00016
Adresse :	13 bis rue de la Calade 34 990 JUVIGNAC	Destination : Spectacle
Représenté par :	Madame de PERETTI Sabine	Classement : type R/N 4 ^{ème} catégorie
Adresse du bâtiment :	13 bis rue de la Calade 34990 JUVIGNAC	Effectif : 297 personnes (public + personnel)
Référence cadastrale	CB 101	

LE MAIRE DE JUVIGNAC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Urbanisme,
Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment les articles R 123-21 et R 123-55,
Vu l'avis favorable émis par la Sous-Commission Départementale de Sécurité de l'arrondissement de Montpellier en date du 16 juillet 2020,

ARRÊTE :

Article 1 : L'Etablissement Recevant du Public décrit dans le cadre ci-dessus est autorisé à poursuivre son exploitation.

Article 2 : L'avis relatif au contrôle de la sécurité devra être affiché visiblement à l'entrée de l'établissement.

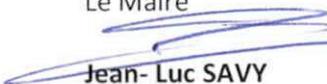
Article 3 : Ampliation du présent arrêté est transmise au Préfet.

Article 4 : Le Directeur Général des Services, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, le Directeur de la Sécurité et de la Tranquillité Publique de la Ville, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

<p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le et publication le</p>

JUVIGNAC, le 28 juillet 2020

Le Maire


Jean- Luc SAVY

